

# Domaine Public

1 7 7 6

Edition PDF  
du 21 avril 2008

Les articles mis en ligne  
entre le 15 et  
le 21 avril 2008

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un  
point de vue de  
gauche, réformiste  
et indépendant.

En continu, avec  
liens et réactions, sur  
**domainepublic.ch**

---

## Dans ce numéro

### **Le nez dans l'AVS, nous négligeons les indispensables réformes de la politique sociale**

Pingrerie de droite et conservatisme de gauche empêchent les transformations que réclame l'évolution des besoins (Jean-Daniel Delley)

### **L'Europe à quitte ou double**

Attention, danger: la commission du Conseil des Etats veut un seul vote sur l'extension et la reconduction de l'Accord sur la libre circulation des personnes (Alex Dépraz)

### **La crise alimentaire s'invite au débat sur le libre-échange**

Doris Leuthard et les agriculteurs entre l'Union européenne, l'OMC et les émeutes de la faim (Albert Tille)

### **Crise alimentaire: le malheur des uns, la chance des autres**

Les populations ont faim et les spéculateurs étanchent leur soif de profits (Yvette Jaggi)

### **L'évasion fiscale plombe le développement des pays pauvres**

Elle représente un multiple de l'aide publique, et les banques suisses, notamment, en profitent (Jean-Daniel Delley)

### **Le bâtiment retrouve la sérénité**

Un rappel des enjeux qui ont amené la patronat à revenir au partenariat social (Jean Christophe Schwaab)

### **CFF Cargo, la mission impossible**

Pour changer de l'avis de l'expert, celui de l'amateur éclairé (André Gavillet)

### **Un plan B pour la troisième voie CFF**

Pourquoi et comment le canton de Vaud doit aller de l'avant pour accélérer le mouvement (Pierre Imhof)

### **L'ordonnancement graphique d'une littérature**

La Fondation de l'Hermitage expose Victor Hugo (Daniel Marco)

## Le nez dans l'AVS, nous négligeons les indispensables réformes de la politique sociale

*Pingrerie de droite et conservatisme de gauche empêchent les transformations que réclame l'évolution des besoins*

Jean-Daniel Delley (19 avril 2008)

La 11<sup>ème</sup> révision de l'AVS est dans l'impasse. Rejetée sèchement par le peuple et tous les cantons en 2004, parce que déséquilibrée (DP 1576), elle risque fort de s'enliser par refus du parlement d'entrer en matière sur la flexibilisation de l'âge de la retraite. Mais l'âge de la retraite, même flexible, ne constitue pas le principal du dossier de la sécurité sociale. De nouveaux besoins se font jour auxquels la collectivité devra bien répondre et qui exigeront des ressources accrues.

Les différents instruments de la politique sociale ont été conçus dans un contexte de plein emploi, alors que la durée de la retraite était relativement courte et la cellule familiale stable, caractérisée par une répartition traditionnelle des rôles entre les sexes. Une forte croissance a assuré son financement et son développement. Ces conditions ne sont plus réunies aujourd'hui: le chômage durable, l'augmentation de l'espérance de vie, l'éclatement du modèle familial mettent plus fortement à contribution des assurances qu'une croissance faible peine à financer. Plus grave encore, de nouveaux besoins sont apparus que la couverture sociale ne prend pas ou pas suffisamment en compte. Notre système

d'assurance, centré sur les personnes âgées, l'invalidité et la maladie, est mal armé pour répondre aux défis actuels que représentent la précarité des travailleurs pauvres, des exclus du marché du travail, des familles et des jeunes.

De manière plus générale, on observe un fort déficit d'innovation en matière de politique sociale, un dossier verrouillé aussi bien par une droite obsédée par les économies que par une gauche cramponnée aux acquis. Ce blocage ne peut conduire qu'à une réduction des prestations traditionnelles, doublée d'un désintérêt coupable pour les nouveaux problèmes sociaux mentionnés ci-dessus. A terme, l'édifice assurantiel péniblement construit ne sera plus en mesure de garantir la cohésion nécessaire aussi bien à la paix sociale qu'au développement économique.

Toutes les analyses des politiques sociales comparées parviennent aux mêmes conclusions (par exemple *Quel Etat-providence pour les sociétés postindustrielles vieillissantes?* à La république des idées, *L'Etat-providence face à la mutation des risques sociaux* à la Fondation pour l'innovation politique ou *La réforme de l'Etat social en Suisse*, par F.Bertozzi,

G.Bonoli, B.Gay-des-Combes, *Le savoir suisse*, 2005).

Les ajustements ponctuels auxquels on tente de recourir – augmentation de l'âge de la retraite et des cotisations, baisse des prestations – ne contribuent qu'à déplacer les coûts entre les générations ou les périodes de la vie. Nous bricolons, alors que c'est d'un changement de perspective dont nous avons besoin: à une politique sociale passive et réparatrice, répondant aux besoins et aux risques de l'après-guerre, doit succéder une politique d'investissement social basée sur la prévention des risques actuels. Des institutions de prise en charge (crèches, horaire scolaire continu..) pour stimuler le taux de fécondité et faciliter l'emploi des femmes, une formation continue et des mesures fortes de réinsertion professionnelle, voilà les grandes lignes d'une politique active du marché du travail. Avec à la clé des ressources supplémentaires pour financer les retraites. Voilà comment garantir l'équilibre financier de notre système d'assurances tout en préservant la cohésion sociale. Tout le contraire de la vision à court terme qui prévaut et se nourrit exclusivement d'économies tout en générant un sentiment d'insécurité.

## L'Europe à quitte ou double

*Attention, danger: la commission du Conseil des Etats veut un seul vote sur l'extension et la reconduction de l'Accord sur la libre circulation des personnes*

Alex Dépraz (17 avril 2008)

La voie bilatérale avec l'Union européenne est truffée de pièges juridiques et politiques. Le débat qui s'ouvre sur l'avenir de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) est emblématique de cette complexité. Ce traité fait partie du premier lot de sept accords conclus avec Bruxelles, les «*accords bilatéraux I*» que le peuple avait acceptés en mai 2000 à une majorité de deux contre un. Ces sept accords forment un tout indissociable: si l'un d'eux est résilié, la guillotine tombe et tout l'édifice s'effondre six mois plus tard. Un risque en principe limité car la dénonciation des traités internationaux est chose rare.

Conclus pour une durée initiale de sept ans, tous les accords de ce premier paquet continueront donc leur vie si personne ne bouge. Mais, au moment de la ratification de l'ALCP, l'UDC avait réussi un coup brillant: même si le parlement décide de ne rien faire, sa décision doit être sujette au référendum facultatif. La menace d'un vote populaire plane ainsi sur l'ensemble des accords, même si les autorités n'ont aucune décision à prendre! Et le temps presse: la période initiale de sept ans s'achèvera le 1er juin 2009. L'enjeu concerne un pan entier de nos relations avec l'UE. Mais toute la voie bilatérale ne serait pas remise en cause: les accords bilatéraux II ratifiés en 2004, qui portent sur des sujets aussi importants

que la fiscalité de l'épargne ou encore Schengen et Dublin, continueraient à être pleinement valables.

L'Accord sur la libre circulation des personnes contient encore une autre particularité. A l'inverse des autres accords, il doit être renégocié à chaque fois qu'un nouveau pays adhère à l'UE. Et là aussi, notre droit interne prévoit que cette extension fait l'objet d'une décision parlementaire susceptible de référendum (DP 1756). On se souvient ainsi que le peuple avait accepté en 1995 d'étendre la libre circulation aux dix nouveaux membres du club de Bruxelles (à une majorité de 56%). Aujourd'hui, c'est l'application, à des conditions âprement négociées, à la Bulgarie et à la Roumanie qui est en jeu.

Hasard du calendrier: l'extension aux deux pays de l'Europe du Sud-Est intervient au même moment où se pose la question de la «*non résiliation*» de l'ALCP. Le Conseil fédéral propose en bonne logique deux arrêtés au parlement: l'un sur l'extension à la Roumanie et à la Bulgarie, l'autre sur la reconduction de l'ALCP. Ce qui entraîne deux possibilités de référendum et deux questions distinctes en cas de vote même si celui-ci a lieu le même jour. La commission compétente du Conseil des Etats propose au contraire que le parlement adopte un seul paquet englobant les deux questions.

Le très probable vote populaire se transformerait alors en plébiscite sur la voie bilatérale.

La procédure en un seul vote – soutenue par le PS et le PDC – ne présente que l'apparence de la clarté. Les conséquences des deux «*non*» ne sont pas identiques. Le «*non*» à la Roumanie et à la Bulgarie entraînerait une crise, mais ne menacerait pas les autres traités des bilatérales I: l'absence d'extension, si elle est difficilement acceptable pour l'UE, ne constitue pas une résiliation. Il existerait une marge de manœuvre – bien qu'étroite – pour la négociation. Une résiliation de l'ALCP par la Suisse, seule conséquence possible d'un vote négatif du peuple, serait beaucoup plus grave puisque tout l'édifice des bilatérales I s'écroulerait mécaniquement. On ne voit pas pourquoi les citoyens ne seraient pas capables de faire la différence entre ces enjeux.

Deuxième inconvénient du paquet. Dans ce dossier capital, les responsabilités doivent être clairement établies. A l'opposition d'assumer, si elle l'entend, les deux récoltes de signatures et les conséquences des éventuels refus. Or, si l'UDC n'a pas fait mystère de son intention de soumettre au peuple l'élargissement à la Roumanie et à la Bulgarie, elle est restée beaucoup plus nuancée – et sans doute plus divisée – sur la reconduction d'accords qui sont vitaux pour

notre économie. S'il n'y a qu'un référendum, les anti-européens pourront concentrer leur feu

sur les Roms tout en prétendant ne pas avoir d'autre choix que de menacer

l'ensemble des accords bilatéraux I. Une stratégie aux résultats très incertains.

## La crise alimentaire s'invite au débat sur le libre-échange

*Doris Leuthard et les agriculteurs entre l'Union européenne, l'OMC et les émeutes de la faim*

Albert Tille (21 avril 2008)

L'opposition était programmée entre Doris Leuthard et quelque 400 agriculteurs romands dans un débat organisé par le journal Agri sur l'ALEA, l'accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne. Les émeutes de la faim au Cameroun et autres pays pauvres, étranglés par la hausse des cours mondiaux des céréales, ont fourni de nouvelles munitions aux paysans très majoritairement hostiles l'accord. Ils ne se battent plus seulement pour leurs revenus. Face à la pénurie alimentaire qui menace le monde, ils entendent défendre l'approvisionnement de la Suisse par une production de proximité renforcée à l'abri de nos frontières. L'accord de libre-échange agricole qu'entend négocier le Conseil fédéral aboutirait au résultat inverse. Les produits européens meilleur marché envahiraient la Suisse, au détriment de la production nationale. Maintenons donc nos protections et nos prix pour prévenir la pénurie, disent-ils.

Doris Leuthard invite également la crise alimentaire dans le débat sur l'ALEA. Mais d'une autre manière. La flambée des cours mondiaux va diminuer l'énorme écart entre

les prix suisses et étrangers, qui atteignait 46% en 2006. L'adaptation aux conditions européennes en sera facilitée. Et puis l'ALEA, loin de mettre en cause la production agricole nationale va, au contraire, la garantir sur le long terme. Malgré le système actuel de protection, l'agriculture suisse a perdu 10% du marché national ces 7 dernières années. Les consommateurs et l'industrie de transformation sont attirés par les produits étrangers plus avantageux. L'accord offrirait des débouchés à une production suisse de qualité. Introduit progressivement, le libre-échange ne serait pleinement effectif qu'en 2017. Une aide massive de la Confédération de 3 à 6 milliards de francs assurerait une transition sans douleur. Un groupe de travail auquel participeront les principales organisations agricoles est déjà désigné pour élaborer des mesures d'accompagnement.

La base paysanne ne croit pas à son avenir dans le grand marché européen. Les différences de prix constatées aujourd'hui sur le terrain sont trop abyssales pour être surmontées. Le succès de l'agriculture autrichienne n'ébranle pas les certitudes. La

situation suisse est si particulière qu'elle doit le rester durablement. Les dirigeants agricoles, parfaitement conscients des contraintes et des pressions internationales, ont une hostilité moins frontale. Ils ne pratiqueront pas la politique de la chaise vide dans le groupe de travail sur les mesures d'accompagnement à l'ALEA. Mais ils demandent au Conseil fédéral d'attendre le résultat des négociations de l'OMC avant d'entrer en discussion avec Bruxelles. Le Conseil fédéral n'est pas de cet avis. La crise alimentaire mondiale s'est également invitée à l'OMC. Elle a essentiellement pour effet d'exiger plus fermement que les pays riches renoncent à subventionner leurs exportations qui désorganisent les agricultures vivrières des pays pauvres. Mais rien n'est changé dans l'exigence de l'ouverture des frontières des pays riches, dont l'Europe. Que ce soit cette année, dans deux ou trois ans, la Suisse sera contrainte à faire de larges concessions agricoles. La seule alternative serait de quitter l'organisation, un geste suicidaire. Il faut donc préparer la libéralisation face au monde en cherchant, au plus tôt, un solide ancrage dans le marché européen. Attendre

les résultats de l'OMC avant d'agir ne serait qu'une dangereuse perte de temps.

L'argumentation gouvernementale a toute sa

pertinence. Mais il faut du courage pour entamer des négociations en faveur d'une branche économique qui freine des quatre fers. Le Conseil fédéral montre en revanche

moins d'audace pour résister à l'industrie pharmaceutique qui se bat contre les importations parallèles.

## **Crise alimentaire: le malheur des uns, la chance des autres** *Les populations ont faim et les spéculateurs étanchent leur soif de profits*

Yvette Jaggi (21 avril 2008)

Toujours la même injustice. A chaque pénurie d'une matière première industrielle ou surtout d'un produit de base agricole, on voit d'une part les petits producteurs et surtout les consommateurs finals en proie à l'inflation appauvrissante, et d'autre part les spéculateurs (littéralement: les observateurs) mis au bénéfice de nouvelles techniques financières pour épier et saisir les occasions de gagner à tout coup.

Les prix des matières premières ont constamment augmenté dans la dernière décennie (sauf en 2001); les prix des produits agricoles explosent depuis quelque mois, provoquant une véritable crise alimentaire mondiale, particulièrement douloureuse dans certains pays en développement.

L'approvisionnement de la planète en produits de base comme le blé, le maïs, le riz, le soja ne dépend plus seulement des aléas des récoltes et des livraisons à longue distance. Tout se passe comme si l'insuffisance actuelle de stocks physiques résultait d'un mode de gestion des marchandises et l'encourageait simultanément.

Ce mode, le flux tendu, on le retrouve, moins inadéquat mais aussi risqué, dans le commerce de gros et de détail. Le moins de réserves possible, un assortiment aussi réduit que tolérable, un capital de roulement alimenté par des achats payés après la revente.

Voilà qui renforce l'impression traditionnellement donnée par les marchés mondiaux des matières premières industrielles et des produits de base agricoles (*commodities* en anglais), qui semblent fonctionner à l'avantage principal des intermédiaires, commerciaux et financiers. Les premiers augmentent leurs marges en répercutant sur leurs clients les hausses de prix, plus vite et plus systématiquement que les réductions. Les seconds ne cessent de diversifier les instruments de financement, qui ne se limitent plus aux traditionnels contrats à terme mais comprennent désormais les doubles options, les produits dérivés, les valeurs indexées, les barrières et autres mécanismes de protection du capital investi.

En ce moment, c'est la ruée sur les investissements dans

l'agriculture mondialisée. Les banques suisses, de l'UBS à la BCV en passant par les banquiers privés, rivalisent de propositions alléchantes, toutes plus ou moins directement inspirées par l'indice RICI de la star actuelle du secteur des *commodities*, Jim Rogers. Le *business* n'est pas sans risques, comme l'avoue avec une certaine complaisance Credit Suisse, dont la filiale anglaise propose des titres et certificats en francs suisses sur son *Agriculture Index*. On lit, imprimé en petits caractères au bas de son prospectus d'émission, cet avertissement peu encourageant: «*Ce produit inclut des placements sur des marchés émergents. Les marchés émergents sont situés dans des pays répondant à une ou plusieurs des caractéristiques suivantes: une certaine instabilité politique, une évolution relativement imprévisible des marchés financiers et de la croissance économique, des marchés financiers en développement ou une économie faible. Les placements dans les marchés émergents sont généralement liés à des risques accrus: risques politiques,*

*économiques ou juridiques, risque de crédit, de change, de liquidité, de règlement, de marché, d'actionnaire ou de créancier»* (Le Temps, 14.4, p. 27).

Ce message alarmiste mérite évidemment décodage. Son émetteur se met à couvert, ses destinataires savent à quoi s'en tenir. L'un et l'autre spéculent sur le fait que le véritable

risque, celui de la vie et pas de la bourse, est assumé par d'autres.

## **L'évasion fiscale plombe le développement des pays pauvres** *Elle représente un multiple de l'aide publique, et les banques suisses, notamment, en profitent*

Jean-Daniel Delley (16 avril 2008)

Plusieurs organisations helvétiques font signer une pétition pour que soit augmentée à 0,7% du PNB l'aide suisse au développement. Une pression nécessaire quand on sait que cette aide n'est pas épargnée par les mesures d'économies budgétaires. La Suisse, avec 1,68 milliards de \$ (2007) – 0,37% de son PNB –, ne pointe qu'au 12ème rang des 15 pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

On peut bien sûr discuter de la pertinence d'un tel critère qui ne tient pas compte de la qualité de l'aide. Mais il est un phénomène plus déterminant

encore qui plombe le développement des pays pauvres: l'évasion fiscale. Les estimations sont certes peu précises, mais l'ordre de grandeur représente un multiple des sommes consacrées à l'aide par les pays riches. *Global*, le périodique d'alliancesud, la communauté de travail des principales organisations suisses d'aide au développement, cite l'évaluation d'un expert du Réseau international pour la justice fiscale ([www.taxjustice.net](http://www.taxjustice.net)): un flux annuel d'argent non déclaré entre 1'000 et 1'600 milliards de \$, dont la moitié en provenance des pays en

développement. Une partie non négligeable de ces fonds sont déposés en Suisse, protégée par le secret bancaire, puisque l'évasion fiscale n'est pas considérée chez nous comme un délit de caractère pénal.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) conduit actuellement une campagne de sensibilisation contre le travail au noir en affichant le slogan «*L'argent au noir sent mauvais*». L'argent de l'évasion fiscale, qui prive les budgets des pays pauvres des moyens nécessaires à leur développement n'a-t-il pas d'odeur?

## **Le bâtiment retrouve la sérénité**

*Un rappel des enjeux qui ont amené la patronat à revenir au partenariat social*

Jean Christophe Schwaab (20 avril 2008)

Sauf retournement de situation, le secteur principal de la construction en aura bientôt fini avec son vide conventionnel. La deuxième médiation entre syndicats et

Société suisse des entrepreneurs (SSE) est parvenue à un résultat, qui semble cette fois convenir à Werner Messmer; le président de la SSE a promis de le

défendre devant sa base. Laquelle avait rejeté le résultat précédent, mais il faut dire que le patron des entrepreneurs avait lui-même savonné la planche du compromis.

Ce conflit de branche faisait peser plusieurs menaces sur l'économie suisse. La première, celle d'un émiettement des conventions collectives de travail (CCT). Pour palier le vide conventionnel, syndicats et patrons genevois, tessinois et vaudois ont conclu des CCT cantonales. Et les partenaires sociaux bernois se sont entendus sur des salaires minimaux cantonaux, pour éviter la sous-enchère, alors que la commission tripartite zurichoise a fait le choix du libre marché et toléré des salaires de 10% inférieurs aux minima de la CCT caduque. Si le vide conventionnel avait persisté au niveau national, CCT et accords cantonaux se seraient multipliés, rendant la tâche difficile aux entreprises, souvent actives dans plusieurs cantons, aux travailleurs, qui auraient été confrontés à des conditions de travail et de salaire différentes en fonction

de leurs lieux d'activité, et aux partenaires sociaux, qui auraient dû multiplier les négociations. Et renoncer durablement à une CCT nationale.

Ensuite le risque de radicalisation des organisations patronales. Les principales entreprises du secteur, dont les grands chantiers sont faciles à bloquer en cas de conflit collectif et qui comprennent mieux l'importance de la stabilité de la branche, s'opposaient à la dénonciation de la CCT et souhaitaient une sortie rapide de la crise. Mais elles étaient minorisées par une frange plus radicale de la SSE, composée surtout de petits patrons alémaniques proches de l'UDC. Et de plus en plus hostile à la négociation collective, perçue comme une entrave aux affaires, voire un diktat. Si cette faction parvenait à ses

fins et torpillait une importante CCT, le partenariat social pourrait en être durablement affecté dans de nombreuses branches.

L'Europe enfin. Sans CCT dans ce secteur sensible qu'est la construction, les syndicats auraient été très tentés de prôner le non au renouvellement des accords bilatéraux et d'entraîner de nombreux salariés suisses sur le front du refus. Ce qui, conjugué aux attaques des nationalistes de tout poil, avait de fortes chances d'hypothéquer le maintien et la poursuite de la voie bilatérale. Mais la conclusion de l'accord ne saurait autoriser les syndicats à se reposer sur leurs lauriers. La votation approchant à grands pas, ils doivent désormais prendre clairement position, et surtout convaincre leurs troupes.

## CFF Cargo, la mission impossible

*Pour changer de l'avis de l'expert, celui de l'amateur éclairé*

André Gavillet (20 avril 2008)

L'article qui suit est du journalisme ingénu. C'est-à-dire que l'auteur n'est en aucune mesure un expert du sujet. L'ingénuité consiste à décrire comment un thème, imposé par l'actualité, se révèle au profane. Peut-être y a-t-il quelque vérité que découvre le regard neuf. La méthode appliquée à CFF Cargo aboutit à un jugement sans équivoque. Dans les données actuelles, CFF Cargo est condamné à une mission impossible.

### La logistique

La SNCF a un nouveau patron, M. Pepy. Il a marqué sa prise de responsabilité en prenant la majorité complète d'une filiale, Geodis, spécialisée dans la logistique et le transport routier, et le 75% d'un opérateur allemand, ITL (*Import Transport Logistik*). Car son ambition est de parier sur le développement du fret. Or le fret, ce n'est pas seulement des wagons et des conteneurs, soit les jambes,

mais encore la tête, qui pour le client, où qu'il soit, organise en utilisant tous les modes de transport (aérien, maritime, routier, ferroviaire) la livraison d'une marchandise dans le délai prescrit. Pour développer le fret, il faut être en mesure d'offrir un service complet. Or CFF Cargo a ébranlé tout un canton, et même le pays, en prétendant soigner ses jambes hydropiques, mais n'est-ce pas la tête logistique qui est trop faible?

### Le troisième mondial

L'ambition de M. Pepy est de faire de la SNCF le quatrième groupe européen de logistique, après la Deutsche Post (DHL) et la Deutsche Bahn (DB). Mais qui est le troisième?

A ce rang, une société suisse, Kühne & Nagel, domiciliée à Schindellegi (Schwyz). Elle occupe 51'000 personnes, dans 100 pays, où elle dispose de 6 millions de m<sup>2</sup> d'entrepôts, et dégage un bénéfice élevé de 531 millions. Son rayon d'action dépasse de beaucoup le domaine d'activité de CFF Cargo, sa politique n'est pas particulièrement orientée vers le ferroviaire – en France, elle développe son parc routier – mais elle peut confédéralement faire bénéficier de son savoir-faire la société étatique. Sauf erreur ces liens ont existé au niveau du Conseil d'administration, mais sans suite.

L'offre ferroviaire de Kühne & Nagel est détaillée: wagons séparés, trains complets, liaison terminal ferroviaire-clients. Comment se positionne CFF Cargo dans chacune de ces catégories?

### La concurrence stérile

Les CFF ont prioritairement choisi d'offrir une prestation de détail, par wagon, d'où les manœuvres nocturnes de recomposition des trains, comme à Denges par exemple. Cette politique se révèle lourde pour tous les clients qui ne sont pas raccordés par fer. La livraison au domicile implique une rupture de charge peu rentable dans un petit pays où les distances sont courtes. On se souvient encore de l'échec coûteux de la formule Cargo-domicile.

Restent les trains complets, formule valable pour le transit Nord-Sud, mais les CFF se heurtent sur ce terrain à la concurrence du Lötschberg (BLS), la Deutsche Bahn sachant jouer de cette rivalité helvético-suisse absurde.

Les obstacles sont donc accumulés: logistique faible, partenariat avec l'Italie décevant, transit soumis à la concurrence interne, trafic intérieur se heurtant aux difficultés des petites distances, de la rupture de charge, de la liaison terminal-domicile du client. Tout cela, additionné,

rend la mission impossible.

### Les solutions

Seule une politique globale est à la mesure de l'enjeu. Soit:  
 \* le développement de la logistique qui pourrait être mise sur pied en collaboration avec la Poste;  
 \* la suppression de la concurrence Lötschberg-CFF, et elle ne cessera que si l'autorité politique se montre persuasive et intraitable;  
 \* la collaboration avec les camionneurs privés pour la liaison terminal-domicile.

Cette politique implique que la société CFF Cargo puisse s'ouvrir, les CFF restant majoritaire. Les comptes devraient notamment être «*désintégrés*» de la comptabilité générale des CFF. Il n'y a pas de raison que les voyageurs subventionnent le trafic marchandise.

La révision nécessaire n'est donc pas celle des locomotives à l'atelier de Bellinzone. C'est la mission confiée aux CFF. Elle dépasse même les compétences du Conseil d'administration. Elle est politique.

## Un plan B pour la troisième voie CFF

*Pourquoi et comment le canton de Vaud doit aller de l'avant pour accélérer le mouvement*

Pierre Imhof (15 avril 2008)

Les Romands auront payé plusieurs fois les nouvelles transversales ferroviaires alpines: par leurs impôts, comme tous les Suisses; en participant à la dernière

augmentation des tarifs des entreprises suisses de transport, notamment justifiée par l'accroissement de l'offre au Lötschberg dont ils ne profiteront guère; et par

l'abandon provisoire de projets jugés indispensables, comme la troisième voie entre Lausanne et Genève.

Des voix s'élèvent d'ailleurs

pour que le canton de Vaud préfinance le tronçon entre Renens et Allaman, histoire d'éviter qu'il ne soit repoussé de quelques dizaines d'années. Au premier rang, le Centre patronal, dont il faut relever la constance dans l'engagement en faveur des transports publics: il figurait parmi les plus grands défenseurs du projet de métro M2 à Lausanne, entre Ouchy et Epalinges... d'ailleurs financé par un montage original qui réunissait la société exploitante, la Confédération, le canton et la commune de Lausanne, et mélangeait contributions à fonds perdus et garanties d'emprunts.

Deux questions se posent dès lors: le canton peut-il avancer les sommes nécessaires à ce premier tronçon? et si oui, doit-il le faire, comme le souhaite le Grand Conseil?

Juridiquement, rien ne s'oppose à un financement cantonal. Bien sûr, l'article 12 du projet de la loi fédérale sur le développement de l'infrastructure ferroviaire prévoit que les cantons peuvent préfinancer les mesures prévues dans ladite loi et approuvées par l'Assemblée fédérale. Mesures au nombre desquelles ne figure donc pas la troisième voie entre Renens et Allaman. Et que la commission du Conseil des Etats a refusé d'ajouter, malgré la proposition de Géraldine Savary qui n'a récolté qu'une voix; mais cet article ne concerne pas la troisième voie, puisqu'elle n'y figure pas; or pour tout autre projet, c'est la loi sur les CFF qui s'applique, et qui prévoit

explicitement à son article 8 la possibilité pour les cantons de participer au financement des «investissements plus ambitieux» que le maintien de l'infrastructure.

La réponse à la question de l'opportunité d'un préfinancement cantonal est moins facile à apporter. Premièrement parce que le coût pourrait être élevé si le prêt n'est pas rémunéré. Ensuite parce que la territorialité d'une ligne de chemin de fer est difficile à établir. La troisième voie profitera certes d'abord aux Vaudois, qui pourront pérenniser le trafic régional et libérer de la capacité pour des trains rapides, mais les autres cantons romands seront aussi au nombre des bénéficiaires. Et le résultat de la proposition Savary en commission ne laisse guère augurer d'un enthousiasme romand pour ce projet. Vaud serait-il d'ailleurs prêt à financer le tunnel de Gléresse, dans le canton de Berne, qui conditionne une cadence à la demi-heure entre Yverdon et Lausanne?

Pas de raison pourtant d'attendre que le train soit là pour monter dedans. Le canton peut s'engager sur deux chantiers au moins pour accélérer le mouvement.

L'un est celui de la quatrième voie entre Lausanne et Renens, qui figure au nombre des projets que la Confédération prévoit de soutenir, mais dont la date de réalisation est incertaine. Pour ce projet, devisé à 210 millions de francs, un préfinancement a tout son

sens. Tout comme, ce qui est déjà prévu, pour la nouvelle gare de Malley (80 millions). Ces installations seront utiles dès leur mise en service pour développer le réseau express régional, dont on sait qu'il sera dopé par la mise en service du métro M2 dans le courant de cette année déjà. Une fois le train à Renens, quoi de plus naturel que de le faire poursuivre en direction de la Côte?

Le canton peut également être actif dans la préparation de la troisième voie jusqu'à Allaman. On sait le temps que peuvent prendre études et procédures. Une politique active dans ce domaine, avec au besoin des études de détail et des achats de terrain, permettrait de dérouler le tapis rouge devant la troisième voie dès le financement obtenu, probablement dans quelques années, lors de la présentation du prochain paquet.

On a parfois raillé Zurich qui bénéficiait facilement de ce que les Romands devaient lutter pour obtenir. Mais ce canton a souvent préparé le terrain, présenté à Berne des études très avancées et des conditions de réalisation facilitées par une bonne anticipation et un financement approuvé.

Pourquoi la vente des actions de la Banque cantonale ne pourrait elle pas permettre de financer, dans le canton de Vaud, de telles mesures, directement utiles aux Vaudois et comprises comme des investissements?

## L'ordonnancement graphique d'une littérature

### La Fondation de l'Hermitage expose Victor Hugo

Daniel Marco (17 avril 2008)

«L'écriture est une forme décadente du dessin parce que tout compte fait c'est de lui qu'elle est née» Antonio Munoz Molina, écrivain espagnol, auteur de nombreux romans notamment de *Beatus ille*, *Le royaume des voix*, *Pleine Lune*, *Fenêtre de Manhattan* et récemment *Le vent de la Lune*.

Exposer les dessins des écrivains et éditer les écrits des peintres, mettre en exergue les artistes à double, voire à multitalents tel Henri Michaux est dans l'air du temps. La Fondation Maeght avait (ré)ouvert la voie en 2004 à Saint-Paul de Vence avec un accrochage «*De l'écriture à la peinture*» qui traitait du grand livre d'art illustré au travers de peintres et d'écrivains connus et reconnus. A la fin de ce mois se termine à l'abbaye d'Ardenne dans le Calvados une exposition au titre évocateur: «*L'un pour l'autre, les écrivains dessinent*». En 2004-2005 le Musée Jenisch à Vevey présentait Christian

Dotremont sous le titre «*J'écris pour voir*».

L'exposition «*Dessins visionnaires*», à voir jusqu'au 18 mai à la Fondation de l'Hermitage à Lausanne, s'inscrit dans cette ligne en présentant l'œuvre d'un homme incontournable, écrivain, poète, dessinateur, photographe, homme politique. A la question «*Quel est votre poète préféré?*» André Gide répondit, lorsqu'il était un jeune écrivain, «*Victor Hugo hélas!*».

L'intérêt de l'exposition réside dans la juxtaposition bien orchestrée des multiples composants d'une production artistique et culturelle monumentale. Les dessins, qui sont parfois des dispositifs graphiques détournés; des taches d'encre que Victor Hugo (1802-1885) investi; les lavis utilisés à la fois pour leur transparence et leur flou et surtout, l'utilisation parcimonieuse, précise et

éclatante du blanc de la lumière, en contraste avec des fonds très sombres; les caricatures mêmes...; tout cela concourt à un ordonnancement graphique de la même pensée, du même souffle, que projette l'œuvre littéraire publiée et lue dans le monde entier. Pour (dé)montrer cette identité, les dessins de Victor Hugo cohabitent avec des manuscrits-romans, des lettres: là le visiteur ne lit pas il se souvient de ses lectures. On peut voir également des photographies qu'il a réalisées avec ses fils sur les lieux de son exil à Jersey.

Et en contrepoint des caricatures, l'homme politique caricaturé. Pour souligner les écrits, les affiches-dessins qui annoncent les principaux ouvrages tels *Les Misérables* et *Notre-Dame de Paris*. En réponse aux photographies d'exil, celles des obsèques nationales rassemblant un million de personnes.